

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Orford

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'Orford tenue à la mairie, le **lundi 13 novembre 2017** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Marie Boivin, mairesse
Madame Lorraine Levesque, conseillère
Monsieur Richard Bousquet, conseiller
Madame Diane Boivin, conseillère
Madame Mylène Alarie, conseillère
Monsieur Jacques Lauzon, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie Boivin.

Sont également présentes :

Madame Danielle Gilbert, directrice générale
Madame Brigitte Boisvert, greffière

Est absente :

Madame Maryse Blais, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Élections générales
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Dépôt de documents
- 2.2 Réponses aux questions du public de la dernière séance ordinaire
- 2.3 Période de parole réservée au public
- 2.4 Nomination d'un maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2018
- 2.5 Nomination d'un substitut de la mairesse aux réunions de la MRC de Memphrémagog

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

- 2.6 Autorisation donnée à Mme Marie Boivin, mairesse afin de signer tous les effets bancaires au nom de la municipalité
- 2.7 Nomination d'un représentant et d'un délégué substitut au conseil d'administration de la Régie de police Memphrémagog
- 2.8 Nomination d'un délégué et d'un substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)
- 2.9 Nomination d'un représentant à la Table d'harmonisation au Parc national du Mont-Orford
- 2.10 Participation de la mairesse et des conseillers municipaux à la formation obligatoire en éthique et en déontologie pour tous les élus municipaux et à la formation pour les nouveaux élus municipaux
- 2.11 Renouvellement du contrat de service avec la firme Infotech (2547-0857 Québec inc.) pour l'exploitation et le soutien des logiciels SYGEM pour l'année 2018
- 2.12 Entente avec la Ressourcerie des Frontières – Service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables - 2018
- 2.13 Mandat aux notaires Gérin, Pomerleau, s.e.n.c.r.l. afin de rédiger et de publier un acte de servitude sur une partie du lot numéro 3 577 866
- 2.14 Mandat aux notaires Gérin, Pomerleau, s.e.n.c.r.l. afin de rédiger et de publier un acte de servitude sur une partie du lot numéro 3 577 811
- 2.15 Mandat aux notaires Gérin, Pomerleau, s.e.n.c.r.l. afin de rédiger et de publier un acte de servitude sur une partie du lot numéro 3 577 819

3. FINANCES

- 3.1 Approbation des comptes à payer en date du 13 novembre 2017

4. URBANISME

5. ENVIRONNEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Acceptation définitive des travaux - Projet Espaces Orford - Construction d'infrastructures publiques d'aqueduc sur une partie de la rue du Montagnac et du chemin de la Montagne (PROM-2016-01)
- 6.2 Autorisation donnée à M. Bernard Lambert, directeur à la voirie et aux infrastructures, de procéder à l'installation de glissières de sécurité sur le chemin Dépôt

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8. **AVIS DE MOTION**

8.1 Avis de motion - Règlement numéro 845-1 modifiant le Règlement numéro 845 nommant les personnes autorisées à délivrer tout constat d'infraction afin d'y ajouter le technicien aux infrastructures

8.2 Avis de motion - Règlement numéro 852-1 modifiant l'article 2 du Règlement numéro 852 sur la régie interne des séances du conseil concernant les séances du conseil

8.3 Avis de motion - Règlement numéro 912 décrétant un emprunt de 28 800 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 690, 691, 692, 784, 785, 804 et 804-1

9. **PROJET DE RÈGLEMENT**

10. **RÈGLEMENT**

11. **CORRESPONDANCE**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.1. **ÉLECTIONS GÉNÉRALES**

Faisant suite à l'élection générale du 5 novembre 2017, les personnes suivantes ont été élues :

Mairesse :	Marie Boivin
Conseillère au siège numéro 1 :	Lorraine Levesque
Conseiller au siège numéro 2 :	Richard Bousquet
Conseillère au siège numéro 3 :	Maryse Blais
Conseillère au siège numéro 4 :	Diane Boivin
Conseillère au siège numéro 5 :	Mylène Alarie
Conseiller au siège numéro 6 :	Jacques Lauzon

Conformément à l'article 313 de la *Loi sur les élections et référendums dans la municipalité*, les membres du conseil ont prêté serment devant la greffière de la municipalité du Canton d'Orford le 10 novembre 2017, à l'exception de M^{me} Maryse Blais qui sera assermentée ultérieurement.

Brigitte Boisvert, avocate
greffière

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

1.2. **2017-11-262**
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

D'approuver l'ordre du jour présenté par M^{me} la mairesse, Marie Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3. **2017-11-263**
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 OCTOBRE 2017

PROPOSÉ PAR : Jacques Lauzon

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Situation budgétaire cumulative au 13 novembre 2017;
- Liste des comptes à payer en date du 13 novembre 2017;
- Dépenses des fonctionnaires ou employés, conformément au *Règlement numéro 821* de septembre 2017;
- Dépenses des fonctionnaires ou employés, conformément au Règlement numéro 821 d'octobre 2017;
- Compte rendu de la consultation publique tenue le 2 octobre 2017 concernant le projet de *Règlement numéro 800-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 800 concernant la concordance avec les Règlements d'amendements 11-15, 11-16, 12-12 et 13-14 du schéma d'aménagement de la MRC Memphrémagog*;

Présences dans la salle : 42 personnes

2.2. **RÉPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
ORDINAIRE

2.3. **PÉRIODE DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.

2.4. **2017-11-264**
NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018

Considérant que l'article 116 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de nommer un conseiller comme maire suppléant qui, en l'absence de la mairesse, ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de ce dernier avec tous les privilèges, les droits et les obligations y étant rattachés;

PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque

De nommer, M. Jacques Lauzon, à titre de maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5. **2017-11-265**
NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AUX RÉUNIONS DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Considérant que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit la désignation d'un membre du conseil comme substitut de la mairesse si ce dernier ne peut assister aux réunions de la MRC;

PROPOSÉ PAR : Jacques Lauzon

De nommer M. Richard Bousquet substitut de la mairesse, selon les termes de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.6. **2017-11-266**
AUTORISATION DONNÉE À MME MARIE BOIVIN, MAIRESSE AFIN DE SIGNER TOUS LES EFFETS BANCAIRES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant l'élection du 5 novembre 2017;

Considérant qu' il y a lieu d'autoriser *M^{me} Marie Boivin* afin de signer les effets bancaires au nom de la municipalité;

PROPOSÉ PAR : Mylène Alarie

D'autoriser M^{me} Marie Boivin, mairesse, à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la municipalité.

D'autoriser M. Jacques Lauzon, conseiller à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la municipalité en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.

2.7.

2017-11-267

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE
MEMPHRÉMAGOG**

Considérant que suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer un membre du conseil qui siègera au conseil d'administration de la Régie de police Memphrémagog ainsi qu'un délégué substitut;

PROPOSÉ PAR : Diane Boivin

De nommer M^{me} Marie Boivin, mairesse pour siéger au conseil d'administration de la Régie de police Memphrémagog.

De nommer M. Richard Bousquet, conseiller pour siéger comme délégué substitut au conseil d'administration de la Régie de police Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.8.

2017-11-268

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION
DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)**

Considérant les élections du 5 novembre dernier;

Considérant que la municipalité du Canton d'Orford a adhéré à l'*Entente modifiant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides* de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Région de Coaticook (RIGDSC);

Considérant que l'article 7 de l'entente prévoit que la municipalité doit nommer un délégué et un substitut afin d'assister aux rencontres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

PROPOSÉ PAR : Mylène Alarie

De nommer M^{me} Diane Boivin, à titre de déléguée de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

De nommer M. Richard Bousquet, à titre de substitut à M^{me} Diane Boivin au conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

2.9.

2017-11-269

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE D'HARMONISATION AU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

Considérant qu' il y a lieu de nommer un membre du conseil qui siègera comme représentant à la Table d'harmonisation du Parc national du Mont-Orford;

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

De nommer M^{me} Marie Boivin, mairesse, en tant que représentant à la Table d'harmonisation au Parc national du Mont-Orford.

De nommer M^{me} Mylène Alarie, conseillère, à titre de substitut comme représentante à la Table d'harmonisation au Parc national du Mont-Orford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.10.

2017-11-270

PARTICIPATION DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX À LA FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE POUR TOUS LES ÉLUS MUNICIPAUX ET À LA FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant que l'Union des municipalités du Québec offre une formation obligatoire en éthique et en déontologie en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale ainsi qu'une formation pour les nouveaux élus municipaux;

Considérant que cette formation vise globalement à consolider la réflexion éthique chez les élus et de préparer les nouveaux élus;

Considérant que la mairesse et les conseillers doivent assister à cette formation offerte par l'UMQ;

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

D'autoriser la mairesse M^{me} Marie Boivin, les conseillères M^{mes} Lorraine Levesque, Maryse Blais, Diane Boivin, Mylène Alarie et les conseillers MM. Richard Bousquet et Jacques Lauzon à participer à la formation obligatoire en éthique et en déontologie et à la formation pour les nouveaux élus.

À cette fin, le conseil autorise une dépense au montant de 2015 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.11.

2017-11-271

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LA FIRME INFOTECH (2547-0857 QUÉBEC INC.) POUR L'EXPLOITATION ET LE SOUTIEN DES LOGICIELS SYGEM POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que la municipalité utilise le logiciel SYGEM pour les opérations comptables et les permis;

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.

- Considérant que ce logiciel a été conçu par la firme Infotech (2547-0857 Québec inc.);
- Considérant que cette firme assure à ses clients un service d'assistance pour l'exploitation conforme, adéquate et continue de ces logiciels par la conclusion d'un contrat à cette fin;
- Considérant l'addenda au contrat de service - Banque d'heures pour la préparation et conversion des données de Sygem permis;

PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque

De renouveler le contrat de service de support à l'utilisation des logiciels SYGEM avec la firme Infotech (2547-0857 Québec inc.) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 15 955 \$ pour le contrat de base et autorise un montant supplémentaire de 1 195 \$ pour la préparation et la conversion des données Sygem permis.

Lesdits montants étant puisés à même le fonds général.

Les modalités du contrat étant plus amplement détaillées au document *Contrat de service* et l'addenda qui sont conservés dans les archives de la municipalité.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de service ainsi que l'addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.12.

2017-11-272

ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES – SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET AUTRES MATIÈRES VALORISABLES - 2018

- Considérant que la municipalité est assujettie à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et à son plan d'action et que ce cadre législatif prévoit la réduction de la quantité de matières résiduelles enfouies;
- Considérant que le *Plan de gestion de gestion des matières résiduelles (PGMR)* des MRC comprend des actions pour réduire l'élimination des encombrants et de tout matériel ayant un potentiel de valorisation;
- Considérant que la Ressourcerie est une entreprise d'économie sociale marchande vouée à récupérer des objets, autrement envoyés à l'élimination, pour les réutiliser (les réparer et les revendre dans son magasin), et engagée à s'impliquer socialement dans la communauté;
- Considérant que la Ressourcerie détourne de l'enfouissement environ 90 % des objets qu'elle collecte en priorisant dans l'ordre, le réemploi, le recyclage et la valorisation;
- Considérant que le service de la Ressourcerie couvre le territoire d'Orford depuis l'année 2015 et que l'entente applicable pour l'année 2018 avait déjà fait l'objet d'un accord de principe par la municipalité;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

PROPOSÉ PAR : Jacques Lauzon

De conclure une entente avec La Ressourcerie des Frontières pour effectuer la collecte, le transport et le traitement des encombrants et autres matières valorisables, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

À cette fin le conseil autorise une dépense au montant estimé à 25 521 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer l'entente à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.13.

2017-11-273

MANDAT AUX NOTAIRES GÉRIN, POMERLEAU, S.E.N.C.R.L. AFIN DE RÉDIGER ET DE PUBLIER UN ACTE DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 577 866

Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de canalisation des eaux de surface sur la propriété de M. André Payette et Françoise Cloutier lot numéro 3 577 866 (chemin du Lac-Brompton);

Considérant qu' il est requis qu'un acte de servitude soit accordé à la municipalité sur une partie dudit lot;

Considérant que le contrat enregistré sous le numéro 184049 sera modifié en conséquence;

PROPOSÉ PAR : Mylène Alarie

De mandater les notaires Gérin, Pomerleau, s.e.n.c.r.l., afin de rédiger et de publier un acte de servitude sur une partie du lot numéro 3 577 866, tel que décrit au plan et description technique préparé par Jean-Sébastien Trottier, arpenteur-géomètre en date du 26 octobre 2017 sous le numéro de minute 15.

À cette fin, le conseil autorise une dépense estimée à 600 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.14.

2017-11-274

MANDAT AUX NOTAIRES GÉRIN, POMERLEAU, S.E.N.C.R.L. AFIN DE RÉDIGER ET DE PUBLIER UN ACTE DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 577 811

Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de canalisation des eaux de surface sur la propriété de M. André Girard (une partie du lot 3 577 811 - chemin Phaneuf);

Considérant qu' il est requis qu'un acte de servitude soit accordé à la municipalité sur une partie dudit lot;

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.

PROPOSÉ PAR : Mylène Alarie

De mandater les notaires Gérin, Pomerleau, s.e.n.c.r.l., afin de rédiger et de publier un acte de servitude sur une partie du lot numéro 3 577 811, tel que décrit au plan et description technique préparé par Jean-Sébastien Trottier, arpenteur-géomètre en date du 26 octobre 2017 sous le numéro de minute 16.

À cette fin, le conseil autorise une dépense estimée à 600 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.15.

2017-11-275

MANDAT AUX NOTAIRES GÉRIN, POMERLEAU, S.E.N.C.R.L. AFIN DE RÉDIGER ET DE PUBLIER UN ACTE DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 577 819

Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de canalisation des eaux de surface sur la propriété de M^{me} Karine Girard et M. Marc-André Potvin (une partie du lot 3 577 819 - chemin du Lac-Brompton);

Considérant qu' il est requis qu'un acte de servitude soit accordé à la municipalité sur une partie dudit lot;

PROPOSÉ PAR : Mylène Alarie

De mandater les notaires Gérin, Pomerleau, s.e.n.c.r.l., afin de rédiger et de publier un acte de servitude sur une partie du lot numéro 3 577 819, tel que décrit au plan et description technique préparé par Jean-Sébastien Trottier, arpenteur-géomètre en date du 26 octobre 2017 sous le numéro de minute 16.

À cette fin, le conseil autorise une dépense estimée à 600 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1.

2017-11-276

APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2017

Considérant l'article 204 du *Code municipal du Québec*, relatif au paiement des dépenses de la municipalité;

PROPOSÉ PAR : Diane Boivin

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 792 052,05 \$, en date du 13 novembre 2017.

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Très.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.

2017-11-277

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - PROJET ESPACES ORFORD - CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU MONTAGNAC ET DU CHEMIN DE LA MONTAGNE (PROM-2016-01)

Considérant que les ingénieurs de la firme Les consultants SM inc. ont fait parvenir à la municipalité le certificat d'acceptation définitive des travaux de construction d'infrastructures publiques d'aqueduc sur une partie de la rue du Montagnac et du chemin de la Montagne sur une longueur approximative de 540 mètres - Projet Espaces Orford (PROM 2016-01) au cours du mois d'octobre 2017;

Considérant l'article 11 du *Règlement numéro 835 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux*;

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

D'accepter définitivement les travaux de construction d'infrastructures publiques d'aqueduc sur une partie de la rue du Montagnac et du chemin de la Montagne, effectués par la compagnie T.G.C. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.

2017-11-278

AUTORISATION DONNÉE À M. BERNARD LAMBERT, DIRECTEUR À LA VOIRIE ET AUX INFRASTRUCTURES, DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DÉPÔT

Considérant que la municipalité a procédé l'an dernier au remplacement d'un ponceau d'un fort diamètre sur le chemin Dépôt, plus précisément au chaînage 1+433;

Considérant que des glissières de sécurité étaient présentes de chaque côté de la chaussée à cet endroit et que pour la sécurité des usagers, il est impératif de voir à la réinstallation de ces glissières;

Considérant les vérifications faites par le directeur à la voirie et aux infrastructures auprès de deux (2) fournisseurs au cours de l'été;

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

D'autoriser M. Bernard Lambert, directeur à la voirie et aux infrastructures à dépenser une somme maximale de 6 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une longueur totale de 54 mètres de glissières de sécurité, montant étant puisé à même la réserve financière dédiée à la voirie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

8.1. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 845-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 845 NOMMANT LES PERSONNES AUTORISÉES À DÉLIVRER TOUT CONSTAT D'INFRACTION AFIN D'Y AJOUTER LE TECHNICIEN AUX INFRASTRUCTURES**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Diane Boivin donne avis de motion car, lors d'une séance ultérieure, ce conseil prévoit adopter le *Règlement numéro 845-1*. Ce règlement a pour objet de permettre au technicien aux infrastructures de délivrer des constats d'infraction.

Par la même occasion, la greffière dépose le projet de *Règlement numéro 845-1*.

8.2. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 852-1 MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Mylène Alarie donne avis de motion car, lors d'une séance ultérieure, ce conseil prévoit adopter le *Règlement numéro 852-1*. Ce règlement a pour objet de prévoir les séances du conseil annuellement par résolution en début de chaque année civile.

Par la même occasion, la greffière dépose le projet de *Règlement numéro 852-1*.

8.3. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 912 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 28 800 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 690, 691, 692, 784, 785, 804 ET 804-1**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Jacques Lauzon donne avis de motion, car, lors d'une séance ultérieure, ce conseil prévoit adopter le Règlement numéro 912. Ce dernier prévoit emprunter un montant de 28 800 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt ci-dessus mentionnés.

Par la même occasion, la greffière dépose le projet de Règlement numéro 912.

11. **CORRESPONDANCE**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

13.

2017-11-279

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque

De lever la séance ordinaire. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Marie Boivin, mairesse

M^{me} Brigitte Boisvert, greffière